Bienvenue chez Carrefour Mobile



Bienvenue sur le réseau Carrefour Mobile et félicitations pour votre choix. Vous pouvez maintenant commencer à téléphoner moins cher, avec le réseau le moins cher de Belgique.
Vous avez choisi Carrefour Mobile soit en vous procurant une carte SIM dans un kit de démarrage, soit en acquérant un téléphone sélectionné par Carrefour Mobile.

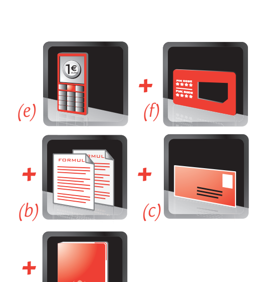
Contenu du kit de démarrage :

1. Une carte SIM. *(a)*
2. Un formulaire de transfert (pour pouvoir garder votre numéro de GSM existant). *(b)*
3. Une enveloppe préaffranchie (pour envoyer le document à nos frais). *(c)*
4. Ce manuel d'utilisation. *(d)*



Contenu du Pack avec téléphone prêt à l'emploi :

1. Un GSM avec une carte SIM déjà placée dans l'appareil. *(e)*
2. Le support de la carte SIM. *(f)*
3. Un formulaire de transfert (pour pouvoir garder votre numéro de GSM existant). *(b)*
4. Une enveloppe préaffranchie (pour envoyer le document à nos frais). *(c)*
5. Ce manuel d'utilisation. *(d)*



Note importante : Veuillez conserver le support en plastique de la carte SIM. Il contient les codes PUK (ces codes, Personal Unblocking Key, sont importants pour débloquer votre téléphone en cas de problème).

* Les GSM sont tous un peu différents. Veuillez vous référer au mode d'emploi de votre GSM pour la marche à suivre.

Commencer avec Carrefour Mobile est un jeu d'enfant.

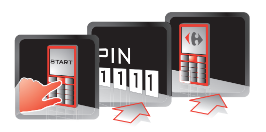
Vous accédez à Carrefour Mobile via un kit de démarrage Carrefour Mobile :

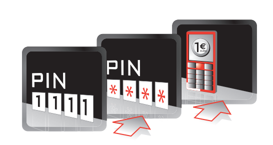
- Détachez votre carte SIM **Carrefour Mobile** de son support et insérez-la dans votre téléphone*.
- Allumez votre GSM (assurez-vous que la batterie est chargée).
- Introduisez le code PIN par défaut : 1111.
- Vous voyez «Carrefour » apparaître à l'écran de votre GSM.
- **Rechargez votre carte avec le code de 10 chiffres qui se situe au bas du ticket de caisse que vous avez reçu lors de l'achat de votre kit de démarrage.** Pour recharger, appelez le 1988 et sélectionnez l'option 1. Suivez ensuite les instructions. (en page8-9, vous trouverez plus de renseignements sur les instructions de recharge)
- Vous pouvez maintenant appeler et envoyer des SMS avec **Carrefour Mobile**
- Vous recevrez un SMS de bienvenue de **Carrefour Mobile** dès votre premier appel



Vous découvrez Carrefour Mobile via un GSM Carrefour Mobile :

- Allumez votre GSM.
- Introduisez le code PIN par défaut : 1111
- Vous voyez alors apparaître «Carrefour » à l'écran de votre GSM.
- Vous pouvez maintenant appeler et envoyer des SMS avec **Carrefour Mobile**.
- Dès votre premier appel, vous recevrez un SMS de bienvenue.
- N'oubliez pas de changer le code pin '1111'. (voir page 4)
- Votre carte SIM contient une valeur d'appel de € 1 pour découvrir le réseau. N'oubliez pas de recharger rapidement votre GSM grâce aux recharges disponibles dans votre magasin Carrefour, GB ou Express. (Les instructions de recharge se trouvent en page 8-9.)





*** Les GSM sont tous un peu différents. Veuillez vous référer au mode d'emploi de votre GSM pour la marche à suivre.**
1. Toujours finir une instruction avec la touche utilisée pour faire un appel : envoi OK, Enter, Send, la touche verte,... en fonction de votre GSM.

Carrefour Mobile vous donne la possibilité de garder votre numéro gratuitement

Si vous avez déjà un numéro de GSM belge, vous pouvez le transférer **gratuitement** vers Carrefour Mobile. Peu importe qu'il s'agisse d'un abonnement ou d'une carte prépayée. Si vous avez un abonnement auprès d'un autre opérateur (plutôt qu'une carte prépayée), n'oubliez pas de vérifier vos conditions.
Et souvenez-vous, avec nous, il n'y a aucune obligation, juste des bons prix.

Transférer votre numéro existant, c'est très facile : vous **remplissez** le **formulaire** et vous le postez en utilisant **l'enveloppe préaffranchie** (fournis tous les deux) à l'adresse suivante : Boîte Postale 100011 - 1070 Bruxelles



Le transfert prend en général deux à quatre jours ouvrables.
Dans l'intervalle, continuez à utiliser votre ancienne carte SIM. Si vous utilisez une carte prépayée, épuisez la provision d'appel pendant cette période (nous pouvons uniquement transférer votre numéro, pas votre provision d'appel).

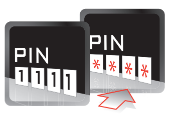


Notice d'utilisation

1. Le code PIN

Changer le code PIN

Le code PIN par défaut de votre carte est 1111. Vous devriez remplacer ce code par un nombre de quatre chiffres que vous êtes seul à connaître. Si vous choisissez par exemple le "1375" comme nouveau code PIN, vous devrez introduire la séquence suivante : ****04*1111*1375*1375#** et appuyez sur la touche "Appel"[1]. Le code PIN par défaut a été remplacé par votre nouveau code PIN.
Note : votre nouveau code PIN ne peut pas être constitué de chiffres consécutifs (p. ex. 1234) ni de chiffres répétitifs (p. ex. 2222).





1. Toujours finir une instruction avec la touche utilisée pour faire un appel : envoi OK, Enter, Send, la touche verte,... en fonction de votre GSM.

Que faire si vous avez oublié votre code PIN ?

Pour protéger votre GSM contre un usage non autorisé, votre téléphone mobile sera bloqué après l'introduction de trois codes PIN erronés consécutifs. Pour le débloquer, vous devez utiliser le code PUK (Personal Unblocking Key). Le code PUK est imprimé sur le support en plastique de votre carte SIM. Une bonne raison de le garder dans un endroit sûr - loin de votre GSM. Pour débloquer votre carte SIM, suivez simplement les instructions apparaissant à l'écran de votre GSM, en ayant votre code PUK sous la main.



2. La carte SIM

Stocker les numéros de vos contacts

Vous pouvez choisir de sauvegarder des numéros de téléphone directement dans votre GSM ou dans la mémoire de votre carte SIM. Si vous avez déjà ces noms et ces numéros dans votre GSM, vous êtes fin prêt.
Mais si vos contacts se trouvent dans la mémoire de votre ancienne carte SIM, vous devrez d'abord les copier dans la mémoire de votre téléphone (consultez le mode d'emploi de votre téléphone).



Mémoire de votre carte SIM

Vous pouvez choisir de transférer à nouveau vos contacts vers votre nouvelle carte SIM **Carrefour Mobile**, qui peut contenir 200 numéros. Cela vous donne la possibilité de mettre votre carte SIM Carrefour Mobile dans un appareil GSM différent tout en conservant tous vos contacts et numéros utiles.



3. Votre messagerie

Boîte vocale

La boîte vocale fonctionne comme un répondeur automatique classique. **C'est un service gratuit.**
Pour changer la langue de votre boîte vocale à partir de votre téléphone mobile, appelez le **1987** et choisissez **l'option 5.**
Pour configurer le **message d'accueil**, vous devez **appeler le 1987** et suivre les instructions.



Écouter vos messages

Nous vous envoyons un SMS lorsque vous avez reçu un nouveau message à écouter.
En Belgique et à partir de votre téléphone mobile, appelez **gratuitement** le 1987 pour écouter vos messages. À l´étranger, formez le +32 486 198787 (appel facturé au tarif normal d´un appel en ˝roaming˝).



Options de la boîte vocale

Vitesse d´enclenchement

Choisissez le nombre de secondes durant lesquelles le téléphone sonnera avant l´enclenchement de la boîte vocale (le réglage par défaut est de 20 secondes).
L´instruction à introduire est :



Exemple : si vous voulez que votre boîte vocale s´enclenche après cinq secondes, saisissez :
****61*+32486198787**5# OK**[1].
Au lieu de 5 secondes, vous pouvez régler 10, 15, 20, 25 ou 30 secondes (maximum) en procédant de la même façon.

Modifier la langue

Si les instructions fournies par la boîte vocale ne sont pas dans la langue de votre choix, appelez le 1987 à partir de votre téléphone mobile et choisissez **l'option 5** pour sélectionner la langue de votre choix.



Désactiver la messagerie

Pour désactiver la messagerie, appelez le **1987** à partir de votre téléphone mobile et choisissez **l'option 6**.
La boîte vocale ne sera dès lors plus active. Vous réactivez automatiquement la boîte vocale en appelant le 1987.



4. Vos appels

Déviation d'appel

Si vous savez que vous ne serez pas disponible pour répondre à un appel et si vous ne voulez pas que vos appels arrivent sur votre boîte vocale, vous pouvez dévier les appels reçus vers n´importe quelle ligne fixe ou vers un autre numéro de GSM.
Si vous choisissez de dévier les appels, vous payez comme si vous appeliez vous-même cet autre numéro.

1. Toujours finir une instruction avec la touche utilisée pour faire un appel : envoi OK, Enter, Send, la touche verte,... en fonction de votre GSM.

Vous pouvez décider quand vos appels seront déviés :

Quand vous êtes en ligne :

****67*numéro de destination#** [1]

Quand votre téléphone est éteint :

****62*numéro de destination#** [1]

Quand vous ne répondez pas :

****61*numéro de destination#** [1]

Pour désactiver tous les paramètres de déviation : **##21#** [1].

Appeler vers l'étranger (appel international)

Vous pouvez appeler et envoyer des SMS vers tous les pays au départ de la Belgique.
Pour un aperçu de ces pays et des prix, veuillez consulter la liste de prix jointe ou visiter le site **www.carrefour.eu/mobile**
N'oubliez pas de former le 00 ou le signe «+» devant le numéro suivi du code international sans le premier indicatif «0».





Appeler au départ de l'étranger (appel Roaming)

Vous pouvez appeler et envoyer des SMS à partir de certains pays selon les accords «roaming».
Pour les tarifs des communications et de l'envoi de SMS, veuillez vous référer à la liste de prix sur **www.carrefour.eu/mobile**.
La liste de nos réseaux partenaires à l'étranger est en constante augmentation.
Pour en savoir plus, visitez notre site **www.carrefour.eu/mobile**. A partir de l'étranger, veillez toujours à précéder le numéro de téléphone avec «00» ou «+» suivi du numéro sans le premier «0» .
Exemple: vous désirez joindre le numéro belge suivant 0487 03 04 05 à partir de l'étranger, formez le + 32 487 03 04 05 ou le 0032 487 03 04 05.

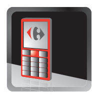






Choix manuel de l'opérateur

A l'étranger, votre GSM se connecte automatiquement à l'un des opérateurs locaux (vous verrez le nom de l'opérateur local sur l'écran de votre GSM). Suivant les accords que nous avons avec les opérateurs dans les différents pays, vous devrez peut-être sélectionner un autre opérateur local. Pour ce faire, utilisez le menu de votre GSM pour sélectionner manuellement le réseau local (pour plus de détails, voir le mode d'emploi de votre GSM). Vous trouverez sur www.carrefour.eu/mobile les opérateurs qu'il faut sélectionner dans chaque pays.



1. Toujours finir une instruction avec la touche utilisée pour faire un appel : envoi OK, Enter, Send, la touche verte,... en fonction de votre GSM.

5. Vos SMS



Les SMS vous permettent d'envoyer des messages écrits à un autre GSM ou de participer à des jeux, des votes, etc. C'est un moyen facile et discret d'envoyer des messages. Un message se compte par tranche de 160 caractères; si vous dépassez les 160 caractères, il vous sera comptabilisé un envoi supplémentaire.

A l'étranger

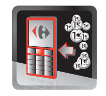
Vous pouvez également envoyer des SMS à partir de l'étranger. Pour ce faire vous devez avoir choisi le réseau du partenaire dans le pays. (Vous en retrouver la liste sur **www.carrefour.eu/mobile**) et il faut que le réseau offre le service SMS dans son pays.

Centrale SMS

Pour envoyer un SMS, suivez le mode d'emploi de votre GSM. Le numéro de la centrale qui gère l'envoi de SMS (+32 486 00 00 05) est stocké par défaut dans la mémoire de votre carte SIM.

6. Recharger votre crédit d'appel

Recharger votre carte et vérifier votre provision d'appel



Votre carte SIM Carrefour Mobile est une carte prépayée rechargeable qui vous permet de téléphoner et d'envoyer des SMS tant qu'elle est approvisionnée. N'attendez pas que votre crédit d'appel soit épuisé pour recharger votre carte.

Ajouter de l'argent sur votre carte



Vous pouvez acheter des recharges Carrefour Mobile de € 4, € 6, € 12, € 24 ou € 36 dans tous les magasins Carrefour, GB et Express. Grâce au code de recharge, imprimé sur votre ticket de caisse, vous pouvez recharger votre crédit prépayé de deux façons :

En envoyant un SMS



1. Rédigez un SMS avec le texte suivant : **plus** suivi d'un espace et du code de recharge de **10 chiffres qui figure sur la carte.** Exemple : plus 123456789123
2. Envoyez le SMS au **1988**.
3. Vous recevrez un SMS de confirmation de l'opération.

En appelant



1. À partir de votre téléphone mobile, appelez le **1988**.
   À partir d'une ligne fixe, appelez le 0486 191988.
   À l'étranger, formez le +32 486 191988.
2. Suivez simplement les instructions.

Validité de la provision d'appel

Conformément à nos conditions générales, **la provision d'appel disparait après 6 mois d'inactivité. C'est-à-dire 6 mois sans appels ou SMS émis au départ de votre numéro Carrefour Mobile.**

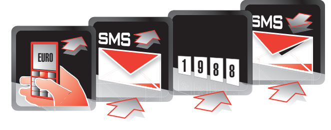
Quand recharger ?

Vous pouvez recharger votre carte à n'importe quel moment, sans nécessairement attendre que votre provision d'appel soit épuisée.
Et vous pouvez la recharger plusieurs fois d'affilée. Le montant total que vous avez rechargé est simplement ajouté à votre provision d'appel.

[Il est facile de connaître précisément le solde de la provision d'appel.]

Vérifier le solde de la provision d'appel

En envoyant un SMS



1. Rédigez un SMS avec le texte suivant : **euro**.
2. Envoyez le **SMS au 1988**.
3. Vous recevrez une réponse par SMS qui vous indique le solde de la provision d'appel de votre carte.



[La vérification du solde par SMS est toujours gratuite où que vous soyez.]

En appelant



1. À partir de votre téléphone mobile, **appelez le 1988**.
   À partir d'une ligne fixe, appelez le 0486 191988.
   À l'étranger, formez le +32 486 191988 (l'appel est au prix d'un appel en roaming).
2. Suivez simplement les instructions.
3. Le système vous communiquera le solde de la provision d'appel de votre carte.

En ligne



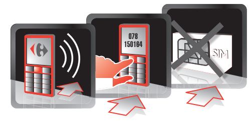
1. Rendez-vous sur **www.carrefour.eu/mobile**, cliquez sur **«Carrefour Mobile»** puis sur **«mon compte».**
2. Saisissez votre numéro de GSM et votre code PUK 1. (Vous trouverez le code PUK 1 sur le support de votre carte SIM.)
3. Vous pouvez modifier votre code d'accès dans la section «Mon compte».
4. Cliquez sur LOG IN pour afficher votre provision d'appel et vos communications. (dans la section « mes appels »)

Coût de recharge et vérification

Un appel et l'envoi d'un SMS au 1988 sont **GRATUITS.** Un appel à partir d'une ligne fixe est facturé au tarif normal. À l'étranger, formez le +32 486 191988 (appel facturé au tarif normal d'un appel en "roaming").

7. Important à savoir

Téléphone mobile perdu ou volé



Appelez le **078 150164** pour bloquer votre carte SIM (tarif normal) si et SEULEMENT si votre carte a été perdue ou volée. Dans tous les autres cas, appelez le **1989** (gratuit en Belgique à partir de votre téléphone Carrefour Mobile).





Autres questions

Si vous avez encore des questions après avoir lu ce manuel, vous pouvez visiter le site **www.carrefour.eu/mobile** pour de plus amples informations ou appeler le 1989 à partir de votre GSM (gratuit en Belgique) ou le 0486191989 à partir d'une ligne fixe (au tarif normal). Si vous êtes à l'étranger et que votre GSM est perdu ou volé, vous pouvez appeler le +32 78 150164. Pour toute question, appelez le +32 486191989 (appel facturé au tarif normal d'un appel en "roaming").



Nos Conditions Générales

Conformément aux dispositions légales belges, nous devons documenter nos Conditions Générales de Vente et d'utilisation que voici dans une forme que nous avons voulue simple et compréhensible. Toutefois, si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à prendre contact avec notre service clients aux coordonnées suivantes :

Service clients Carrefour Mobile,
Boîte postale 100011, 1170 Bruxelles
email : info@carrefourmobile-contact.be / tél. : 0486 19 19 89

1. Généralités - Définitions

Dans les présentes Conditions Générales, nous entendons par:

- Conditions Générales: les présentes Conditions Générales dont le texte est joint au manuel d'utilisation fourni lors de l'achat d'un kit de démarrage et est également consultable sur le site internet suivant : www.carrefour.eu/mobile ;
- CARREFOUR: la société anonyme CARREFOUR BELGIUM dont le siège social est établi à 1140 Evere, avenue des Olympiades 20, RPM n°0448.826.918, commercialisant les Services du Réseau Carrefour Mobile;
- Carte SIM: la carte qui doit être insérée dans un téléphone mobile pour permettre l'accès aux Services du Réseau Carrefour Mobile; cette carte permet d'identifier le Client sur le Réseau Carrefour Mobile;
- Client : la personne physique qui utilise les Services du Réseau Carrefour Mobile;
- Contrat: la relation contractuelle entre le Client et CARREFOUR relative à l'utilisation des Services du Réseau Carrefour Mobile; le Contrat comprend les Conditions Générales et les tarifs, disponibles sur www.carrefour.eu/mobile; le Contrat prend effet par le paiement des frais d'activation; le Contrat ne peut être conclu qu'avec un consommateur, à l'exclusion de tout professionnel;
- Crédit d'appel : la quotité non épuisée du Forfait d'appel prépayé ou de la Recharge;
- Forfait d'appel prépayé: le montant prépayé qui donne au Client, à concurrence de ce même montant, accès aux Services du Réseau Carrefour Mobile via sa Carte SIM, sans facture;
- Recharge: renouvellement du Forfait d'appel prépayé sous la forme d'un code de recharge masqué (« carte à gratter ») ou sous toute autre forme mise en œuvre par Carrefour ;
- Réseau Carrefour Mobile: le réseau de téléphonie mobile commercialisé par CARREFOUR ;
- Services du Réseau Carrefour Mobile: le service de téléphonie mobile et les services supplémentaires fournis par CARREFOUR via son réseau de téléphonie mobile. Ces services peuvent comprendre tant la transmission de sons que de données;
- SMS: désigne la possibilité technique d'envoyer et de recevoir via un GSM de brefs messages écrits de maximum 160 caractères.

2. Procédures de raccordement et d'activation

2.1. Le Client peut avoir accès aux Services du Réseau Carrefour Mobile par l'achat d'un kit de démarrage, lequel comprend une carte SIM et un Forfait d'appel prépayé.

2.2. Forfait d'appel prépayé

2.2.1. Le Forfait d'appel prépayé donne au Client un accès direct aux Services du Réseau Carrefour Mobile, à concurrence de son montant. De plus amples informations à ce sujet peuvent être obtenues sur le site internet www.carrefour.eu/mobile

2.2.2. Le Client peut effectuer des appels grâce au numéro de téléphonie mobile (numéro de GSM ou numéro MSDSIN) qui lui a été attribué aussi longtemps que le Forfait d'appel prépayé n'a pas été totalement épuisé ou que le Numéro de GSM n'a pas été définitivement perdu par l'application de l'article 3.2. des présentes Conditions Générales. Le Client peut recevoir des appels aussi longtemps que CARREFOUR n'a pas supprimé le numéro de GSM du Client, conformément à l'article 3.2. des présentes Conditions Générales.

2.2.3. Le crédit d'appel reste valable pendant six mois après le dernier appel ou SMS envoyé. Tout crédit d'appel non utilisé après cette période de six mois sera définitivement perdu. Le Client n'a droit en aucun cas au remboursement du Crédit d'appel, même en cas d'application de l'article 3.2. des présentes Conditions Générales.

2.2.4. Le Client accepte que son identité ne soit pas connue par CARREFOUR de manière telle que CARREFOUR ne sera pas tenu de communiquer à ce Client une quelconque information en vertu des présentes Conditions Générales. Le client pourra, à tout moment demander gratuitement les Conditions Générales en s'adressant par courrier à boîte postale 100011, 1170 Bruxelles ou par email à info@carrefourmobile-contact.be ou en consultant le site www.carrefour.eu/mobile.

2.3. Activation

Le Client active la Carte SIM fournie par CARREFOUR en se conformant aux instructions contenues dans le manuel d'utilisation fourni avec la Carte SIM, également disponible sur le site internet www.carrefour.eu/mobile.

3. Prestations, obligations et responsabilité de CARREFOUR

3.1. Roaming et appels internationaux

CARREFOUR offre au Client la possibilité d'effectuer ou de recevoir des appels à partir d'un certain nombre d'autres pays que la Belgique ("roaming") ou d'effectuer des appels à partir de la Belgique vers certains réseaux étrangers (appels internationaux). La liste de ces pays et les prix facturés pour ces services de roaming et ces appels internationaux sont disponibles auprès de CARREFOUR ou sur le site internet www.carrefour.eu/mobile et sont régulièrement adaptés en fonction des accords que CARREFOUR conclut à cette fin avec d'autres opérateurs.

3.2. Numéro d'appel

3.2.1. Un numéro de téléphonie mobile (numéro de GSM) est attribué au Client. Le Client n'a pas le droit d'exiger ou de garder un numéro déterminé, sauf si le Client transfère son numéro d'un autre opérateur de téléphonie mobile vers le réseau Carrefour Mobile, auquel cas il peut conserver le numéro qui lui a été attribué initialement par cet autre opérateur.
3.2.2. Le Client n'a pas le droit de modifier ultérieurement le numéro de GSM qui lui a été attribué.

3.2.3. Le Client accepte que le numéro de GSM et/ou le Crédit d'appel soi(en)t définitivement perdu(s) si le Client ne se conforme pas aux conditions spécifiquement formulées par CARREFOUR et communiquées au Client par le biais du site internet www.carrefour.eu/mobile, par SMS ou par d'autres techniques de communication. CARREFOUR se réserve notamment le droit de mettre fin au Contrat en cas de non utilisation du numéro de GSM pendant une durée de 6 mois après le dernier appel ou SMS payant émis (l'utilisation étant le fait d'émettre un appel ou un SMS). Le Client est réputé avoir accepté ces conditions spécifiques par le fait d'avoir acheté un kit de démarrage ou une Recharge.

3.2.4. Au cas où il est mis fin au contrat en application de l'article 3.2.3 ci-dessus, le Client sera informé par deux SMS (le premier un mois avant la fin du contrat et le second une semaine avant la fin du contrat) de la possibilité de conserver son numéro de GSM dans le cadre de la portabilité du numéro mobile (MNP), en faisant le nécessaire dans ce délais. A défaut, le Client perd définitivement son numéro.

3.3. Obligations de CARREFOUR

3.3.1. CARREFOUR fera ses meilleurs efforts pour assurer la sécurité et la fiabilité du Réseau Carrefour Mobile et le bon fonctionnement des Services du Réseau Carrefour Mobile. Le Client reconnaît qu'un fonctionnement parfait des Services du Réseau Carrefour Mobile ne peut être garanti, notamment parce que (I) le Réseau Carrefour Mobile ne couvre pas la totalité du territoire et de la population belge et (II) les signaux radio peuvent être entravés par des facteurs externes tels les immeubles, la végétation ou le relief ou par le type de téléphone mobile utilisé.

3.3.2. CARREFOUR est soumis à une obligation de moyens vis-à-vis du Client. A ce titre, CARREFOUR entend faire son possible pour assurer le meilleur service au Client. CARREFOUR ne peut cependant être tenu responsable des dommages subis par le Client à la suite de facteurs externes et/ou à la suite d'actes du Client lui-même, notamment mais non exclusivement:

- des dérangements ou des vices de qualité des Services du Réseau Carrefour Mobile causés par des facteurs externes;
- la perte de jouissance imputable à des travaux d'entretien, d'amélioration et/ou d'extension du Réseau Carrefour Mobile;
- la mauvaise utilisation ou l'utilisation erronée des Services du Réseau Carrefour Mobile par le Client;
- le mauvais fonctionnement du téléphone mobile ou des accessoires;
- l'utilisation par le Client d'un téléphone mobile
  - en contradiction avec le mode d'emploi,
  - dans une des circonstances mentionnées à l'article 4.4.2. ou
  - qui n'a pas été dûment agréé conformément aux normes ETSI ou au cadre réglementaire en vigueur.;
- l'intervention de tiers malgré les mesures de sécurité de CARREFOUR;
- l'utilisation ou l'abus du code PIN du Client
  - à la suite de la divulgation volontaire ou involontaire de ce code à un tiers,
  - si le Client n'a pas transformé immédiatement le code PIN standard en un code PIN personnel ou
  - si le Client a transformé le code PIN standard en un code PIN personnel simple (par ex. 1234, 5555, ...).

3.3.3. En aucun cas, CARREFOUR ne peut être tenu responsable des dommages consécutifs et/ou indirects subis par le Client du chef du Contrat, notamment mais non exclusivement, la perte de gain ou de chiffre d'affaires.

3.3.4. CARREFOUR décline toute responsabilité:

• quant au contenu des conversations menées dans le cadre des Services du Réseau Carrefour Mobile;
• quant aux services et à l'information fournie par téléphone par tout tiers ou accessibles par le biais des Services du Réseau Carrefour Mobile;

3.4. Données personnelles

3.4.1. Les données à caractère personnel relatives au Client, en ce compris les coordonnées électroniques (adresse email, numéro de téléphone, etc.), que le Client communique à CARREFOUR et les données de trafic sont enregistrées dans les fichiers de CARREFOUR. Ces données sont traitées par CARREFOUR ou par des tiers agissant en son nom, et ce en vue de l'exécution du contrat, de la gestion de la clientèle, de la prévention des fraudes et des infractions. Le traitement de ces données est soumis, entre autres, aux dispositions de la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements de données à caractère personnel. Le Client peut prendre connaissance des données le concernant contenues dans les fichiers de CARREFOUR et en demander la rectification en s'adressant par courrier à Boîte postale 100011,- 1170 Bruxelles ou par email à info@carrefourmobile-contact.be

Si le Client a donné son accord à l'utilisation de ses données personnelles à des fins de marketing et d'études de marché, il dispose du droit de s'y opposer par la suite gratuitement en s'adressant par courrier à Boîte postale 100011, 1170 Bruxelles ou par email à info@carrefourmobile-contact.be. Dans le cadre de son obligation légale d'assistance aux services d'aide et aux instances judiciaires, CARREFOUR peut communiquer certaines données personnelles à des autorités ou personnes dûment habilitées.

Le Client peut également obtenir de plus amples renseignements sur les bases de données visées par le présent article en s'adressant à la Commission pour la Protection de la Vie Privée (www.privacy.fgov.be).

3.4.2. Le Client accepte et marque expressément son accord pour que ses appels à CARREFOUR soient écoutés par d'autres travailleurs ou consultants de CARREFOUR qui ne sont pas les interlocuteurs directs du Client, entre autres à des fins de formation et de contrôle du personnel.

3.4.3. Le Client accepte que CARREFOUR, à la demande du Service de Médiation pour les Télécommunications, du SPF Economie ou de toute autorité compétente, prenne connaissance du contenu des communications faisant l'objet d'une plainte ou d'une contestation et le transmette à ces organismes le cas échéant.

4. Droits, obligations et responsabilité du client

4.1. Utilisation prudente

Le Client doit utiliser les Services du Réseau Carrefour Mobile en tant qu'utilisateur normalement prudent, dans le respect du Contrat et des dispositions légales applicables et d'une manière qui ne soit pas contraire à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.

4.2. Responsabilité

4.2.1. En l'absence de cession du Contrat conforme à l'article 8.2., le Client est et reste seul responsable vis-à-vis de CARREFOUR de l'exécution de ses obligations au titre du présent Contrat.

4.2.2. Le Client est responsable de tous les dommages que CARREFOUR subirait suite à la violation par le Client de ses obligations en vertu du présent Contrat.

4.3. Carte SIM - code PIN

4.3.1. Afin d'éviter les abus, le Client doit dès la réception de sa Carte SIM changer le code PIN standard en un code PIN secret personnel. Le Client est responsable de la conservation strictement secrète de ce code.

4.3.2. Le client n'est pas propriétaire de la Carte SIM qui lui est remise. Le Client ne peut céder, prêter, détériorer ou détruire la Carte SIM. Dans les 7 jours suivant la fin du Contrat, le Client restituera la Carte SIM à CARREFOUR par envoi à l'adresse Boîte postale 100011, 1170 Bruxelles. Le Client doit prendre toutes les mesures pour éviter une mauvaise utilisation ou une utilisation illicite de la Carte SIM. Toute tentative de reproduction des données d'identification techniques de la Carte SIM et tout usage frauduleux de la Carte SIM sont interdits.

4.3.3 En cas de perte ou de vol de la carte SIM, le Client reste responsable de l'utilisation et du paiement des frais de communication et des autres frais jusqu'à ce qu'il ait demandé la suspension des Services du Réseau Carrefour Mobile par téléphone, au numéro 078 150 164. Lors de cette demande, le Client doit pouvoir s'identifier comme titulaire légitime de la carte SIM (par exemple en communiquant le code PUK afférent à la carte SIM et qui est mentionné sur la carte plastique support de la carte SIM que le Client est tenu de conserver conformément aux instructions du manuel d'utilisation fourni avec le kit de démarrage). Cette demande doit être confirmée par écrit à l'adresse Boîte postale 100011, 1170 Bruxelles dans les 8 jours qui suivent. La confirmation écrite doit être accompagnée du numéro du procès-verbal de la déclaration de perte ou de vol faite auprès de la police. Le Client n'a pas droit au remboursement du Crédit d'appel. A la demande du Client et moyennant paiement, CARREFOUR fournit une nouvelle carte SIM au Client. CARREFOUR s'engage à faire ses meilleurs efforts pour lever la suspension des Services du Réseau Carrefour Mobile au bénéfice du Client qui est en possession d'une nouvelle carte SIM ou qui a retrouvé la carte SIM perdue, dans un délai de 5 jours ouvrables, avec le cas échéant, maintien du Crédit d'appel.

4.4. Téléphone mobile

4.4.1. Le Client s'engage à utiliser uniquement les Services du Réseau Carrefour Mobile par le biais d'un téléphone qui est adapté au Réseau Carrefour Mobile et qui est agréé conformément aux normes E.T.S.I. Le Client se conformera scrupuleusement au mode d'emploi de son téléphone mobile. Tant avant l'activation des Services du Réseau Carrefour Mobile qu'après, CARREFOUR peut exiger que le Client présente son téléphone mobile à des fins de contrôle. L'usage de tout autre appareil, en ce compris l'usage de *simboxes* ou de GSM *gateways*, est interdit. Le Client accepte que les appels émanant de ou à destination de ces appareils non autorisés soient bloqués automatiquement et sans avertissement préalable et qu'un tel usage donne le droit à CARREFOUR de suspendre et/ou de mettre fin immédiatement et sans avertissement préalable aux Services du Réseau Carrefour Mobile.

4.4.2. Le Client déclare qu´il est au courant des risques liés à l´utilisation de téléphones mobiles, et en particulier des risques qui peuvent survenir en raison de l´utilisation pendant la conduite d´un véhicule, au moment de prendre du carburant ou à proximité de carburants et d´explosifs, et des dérangements que leur utilisation peut provoquer sur les appareils médicaux et dans les avions.

4.5. Envoi de messages écrits
4.5.1. Le Client ne peut envoyer par le biais du Réseau Carrefour Mobile des messages écrits à des groupes de plus de 20 utilisateurs de téléphone mobile, qu´ils aient ou non été préalablement identifiés.

4.5.2. Le Client ne peut envoyer par le biais du Réseau Carrefour Mobile des messages écrits qui aient un quelconque contenu commercial.

5. Services et transmission des données

Sauf stipulation contraire, le Client peut à tout moment s´enregistrer, via SMS par exemple, en tant qu´utilisateur ponctuel ou régulier de services de transmission de données payants, offerts par des tiers. CARREFOUR ne peut être tenu responsable de la qualité des services offerts par ces tiers, ni de la bonne exécution par ces tiers de leurs obligations. Le Client s´engage à n´utiliser ces services de données qu´à des fins licites et privées, à l´exclusion de toute fin commerciale. Le Client s´engage à respecter les droits de propriété intellectuelle qui s´appliqueraient, le cas échéant, aux données faisant l´objet des services.
A cet égard, toutes dénominations, logos et signes utilisés par CARREFOUR pour les Services du Réseau Carrefour Mobile sont des marques protégées dont il est interdit de faire usage.

Le Client s´engage à ne pas envoyer de données d´une façon automatisée à des groupes de Clients de CARREFOUR ou d´un autre opérateur mobile. CARREFOUR ne peut en aucun cas être tenu responsable:
- du contenu, de l´intégrité ou de l´exactitude des données transmises par des tiers;
- des dommages ou de la perte des données transmises par des tiers;
- des transactions conclues par le Client et un tiers par le biais des Services du Réseau Carrefour Mobile;
- d´une éventuelle violation de la confidentialité des données transmises par le biais des Services du Réseau Carrefour Mobile.

6. Utilisation des Services du Réseau Carrefour Mobile à des fins spécifiques

Il est interdit au Client de vendre ou de donner en location, de quelque manière que ce soit, la Carte SIM qui lui a été attribuée ou les Services du Réseau Carrefour Mobile, ou de les commercialiser de quelque manière que ce soit (par exemple via *simbox*). Une violation de cette interdiction sera considérée comme une violation grave du Contrat entraînant sa résiliation immédiate aux torts du Client.

7. Tarifs

Les Tarifs font partie du présent Contrat. Ils sont disponibles sur demande écrite à l´adresse POSTBOX 100011, 1170 Bruxelles ou consultables sur le site internet www.carrefour.eu/mobile

Le Client reconnaît que le tarif du Forfait d´appel prépayé ou de la Recharge peut être modifié.
Ces modifications prennent effet 1 mois après information du client conformément à l´article 10.2.

8. Cession du contrat

8.1. Le Client accepte que CARREFOUR puisse céder, totalement ou partiellement, ses droits et obligations du chef du Contrat à un tiers, sans son consentement. En cas de modification substantielle des garanties du Client du fait de la cession, le Client peut mettre fin au contrat, pour autant qu´il puisse invoquer un motif raisonnable, tel qu´une baisse significative et permanente de la sécurité, de la fiabilité et du fonctionnement des services du réseau. En aucun cas pareille cession ne donnera lieu à une indemnisation du Client.

8.2. Le Client ne peut céder en totalité ou en partie ses droits et obligations résultant du Contrat à un tiers que moyennant autorisation expresse et écrite de Carrefour. A cette fin, le client peut s'adresser à Carrefour par e-mail: info@carrefourmobile-contact.be ou écrire à Boîte postale 100011, 1170 Bruxelles en mentionnant les données personnelles du nouveau titulaire de la Carte SIM.

9. Suspension des Services du Réseau Carrefour Mobile par CARREFOUR

CARREFOUR peut suspendre, totalement ou partiellement, les Services du Réseau Carrefour Mobile, après envoi d'une mise en demeure (qui peut être envoyée par SMS), au Client concerné, dans chacun des cas suivants:

- si le Client ne respecte pas ses obligations découlant du Contrat;
- en cas de fraude ou de présomption de fraude notoire;
- si CARREFOUR constate que le téléphone mobile utilisé par le Client peut provoquer des dérangements ou n'est pas agréé conformément aux normes ETSI applicables;

et ce à moins que le client n'ait remédié à ces manquements dans les cinq jours de l'envoi de la mise en demeure par Carrefour. CARREFOUR peut suspendre, totalement ou partiellement, les Services du Réseau Carrefour Mobile, sans notification et avec effet immédiat, au motif d'exigences légales impératives ou en cas de rupture du Contrat aux torts du Client, par exemple en cas de fraude découverte ou présumée, de telle nature que la non-suspension des Services du Réseau Carrefour Mobile pourrait avoir des conséquences dommageables pour CARREFOUR et/ou pour des tiers. Dans le cas de pareille suspension avec effet immédiat, sans préavis, CARREFOUR adressera au Client, à la demande écrite expresse de celui-ci, une lettre explicative, au plus tard 3 jours ouvrables après réception de la demande. Dans les cas de suspension susmentionnés, le Client n'a droit à aucun dédommagement de la part de CARREFOUR, sauf à prouver que la suspension était illégitime. En outre, le Client reste tenu à ses obligations contractuelles.
La suspension est levée dès que CARREFOUR reçoit la preuve de la régularisation de la situation. Les frais de désactivation et d'activation peuvent être facturés au Client.

10. Modifications

10.1. CARREFOUR peut modifier ou limiter, temporairement ou en permanence, les caractéristiques techniques des Services du Réseau Carrefour Mobile si l'exploitation ou l'organisation des Services du Réseau Carrefour Mobile l'exige sans toutefois en modifier les caractéristiques essentielles. Si une telle modification a des implications pour le Client, CARREFOUR en informe le Client 1 mois à l'avance.

10.2. Sauf dérogations éventuelles admises par l'Institut Belge des services Postaux et des Télécommunications, CARREFOUR s'engage à communiquer de manière adéquate au Client (par publication sur le site internet www.carrefour.eu/mobile, par SMS ou par d'autres techniques de communication) , 1 mois avant leur entrée en vigueur, les modifications futures des Conditions Générales et les augmentations tarifaires.

10.3. Par l'achat d'une Recharge après la communication visée au point 10.2, le Client est irréfutablement présumé avoir accepté ces modifications.

11. Réclamations et litiges

11.1. Le Client peut adresser ses questions et réclamations écrites à CARREFOUR 7 jours sur 7, 24 heures sur 24, par e-mail: info@carrefourmobile-contact.be ou écrire à Boîte postale 100011, 1170 Bruxelles.

11.2. Si le Client n'est pas satisfait de la solution proposée par CARREFOUR, il peut s'adresser au Service de médiation pour les télécommunications: Place des Barricades, 1 - 1000 Bruxelles - Email : plaintes@mediateurtelecom.be - Tél : 02 223 06 06- Fax : 02 219 77 88 - Site web : www.mediateurtelecom.be

11.3. Loi applicable
Le présent Contrat est régi par le droit belge.